



Les Hirondelles

Camping Caravaning & Hébergement de Loisirs



Tarifs CAMPING saison 2026

SITE DOMINANT LE VILLAGE, TERRAIN NON INONDABLE par un cours d'eau.

Forfait journalier comprenant :

- 1 Emplacement délimité
- 1 à 2 Personnes sur l'emplacement
- 1 Véhicule (voiture ou moto) sur l'emplacement
- Accès aux douches et sanitaires



+ Branchement électrique 2A inclus dans les forfaits

(Site couvert par les opérateurs de téléphonie : Orange, SFR et Bouygues)

TARIFS CAMPING	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
Saison 2026	du 20 juin au 04 juillet et du 16 août au 22 août	du 04 juillet au 16 août
FORFAIT JOURNALIER	16.95 €	19.95 €
Personne supplémentaire de plus de 10 ans	4.50 €	4.50 €
Personne supplémentaire de moins de 10 ans	2.90 €	2.90 €
Véhicule supplémentaire	1.90 €	1.90 €
Branchement électrique 2 ampères	inclus dans forfait	inclus dans forfait
Branchement électrique 4 ampères	4.50 €	4.50 €
Branchement électrique 6 ampères	5.50 €	5.50 €
Garage "mort" (du 20 juin au 22 août)	12.90 €	12.90 €
Taxe locale de séjour en sus	0.22 €*	0.22 €*
Visiteur (véhicule au parking extérieur non gardé)	2.45 €	2.45 €
Animaux domestiques ADMIS si tenus en laisse ou attachés	Gratuit	Gratuit
Caravane en stationnement (hors périodes d'ouverture)	Devis sur demande**	

(*selon tarifs en vigueur CCHL)

(**Camping non gardé en hors saison, matériels sous la responsabilité du propriétaire de la caravane)

Les journées de camping sont comptées de midi à midi.

Le camp est fermé de 22 heures à 7 heures 15', accès piéton uniquement.

Ouverture du camping du 20 juin au 22 août 2026 (12 heures)

ACOMPTE POUR RESERVATION : nous consulter suivant durée (les journées réservées sont dues)

Contact : **LES HIRONDELLES** Route de la Suchère 43400 LE CHAMBON SUR LIGNON

Téléphone : 04 71 59 73 84

e-mail : les.hirondelles.bader@wanadoo.fr

Site : www.campingleshirondelles.fr



LA TAXE DE SÉJOUR

Les tarifs applicables
à partir du 1^{er} janvier 2026

Tarif/Personne/Nuitée incluant la taxe additionnelle départementale de 10%

NATURE & CATÉGORIE D'HÉBERGEMENT	TARIF/PERSONNE/ NUITÉE
Palaces	1.70 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	1.70 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	1.40 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	1.10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Auberges collectives	0.80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0.22 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air	3% du coût de la nuitée par personne + 10% taxe départementale additionnelle



EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures.
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent les locaux dont le loyer est inférieur à 1€/nuit.